IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA

10 janvier 2011

BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 25

La Rédaction vous souhaite les Meilleurs Voeux pour l'an 2011

Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : Déclaration du Parlement burundais

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa

LIRE EN PAGE 2

Questions orales avec débat adressées au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

LIRE EN PAGE 8

Clôture de la semaine dédiée à la protection de l'environnement

LIRE EN PAGE 8

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

LIRE EN PAGE 3

Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida dans les enceintes de l'A.N.S.S.

LIRE EN PAGE 3

Séminaire de redynamisation du Réseau des Parlementaires en Population et Développement

LIRE EN PAGE 9

Travaux communautaires

LIRE EN PAGE 3

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale à la rescousse des associations locales de sa circonscription électorale

LIRE EN PAGE 10

Journée Internationale pour l'élimination de la violence àl'égard des femmes : Déclaration du Parlement burundais

Nous, Membres du Parlement burundais,

- Nous fondant sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui dispose que tout être humain a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne et que nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements dégradants, toutes les formes de violence exercées à l'égard des femmes, d'hommes ou d'enfants sont à condamner ;

- Nous fondant sur la Constitution de la République du Burundi, spécialement en son article 13 qui prône l'égalité entre tous les citoyens ;

- Conscients que le nouveau Code Pénal contient des dispositions renforçant la répression des violences sexuelles, des violences domestiques et du harcèlement sexuel (art. 560) et interdisant la polygamie (art. 530) ;

- Dans l'esprit de la Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements adoptée lors du IX^{ème} Sommet de la Francophonie de 2002 consacré au dialogue des cultures;

- Confirmant notre attachement à la diversité culturelle et réaffirmant qu'elle ne peut faire obstacle au respect intégral des droits, valeurs, normes et principes consacrés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes;

- Convaincus que la participation, sur un même pied d'égalité, des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie économique, politique et publique constitue un élément essentiel de démocratie et de développement durable ;

- Estimant que de nouvelles mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour atteindre cet objectif et intégrer la dimension genre dans tous les domaines d'action ;

- Rappelant que la violence envers les femmes est un phénomène qui touche toutes les couches sociales, qu'il faut non seulement la combattre, mais aussi promouvoir l'égalité des femmes et des hommes ainsi qu'une culture de l'égalité des êtres humains, notamment par l'éducation, la sensibilisation et l'encouragement au changement des mentalités;

- Attendu que le Parlement a entre autres missions la représentation des intérêts du peuple sous toutes ses formes;

- Soulignons que les violences faites aux femmes désignent « tout acte susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologue, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » ;

- Réaffirmons que toutes les violations des droits de la personne humaine perpétrées contre les femmes et les filles doivent être combattues avec fermeté et que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue la forme ultime de discriminations fondées sur le genre ;

- Constatons qu'il persiste encore des cas de violation des droits des femmes entre autres les formes de violence conjugale, les pratiques traditionnelles préjudiciables comme les mariages forcés, la polygamie, les viols, le harcèlement sexuel au travail et en milieu scolaire ainsi que les violences exercées en temps de crise ou de conflits comme arme de guerre ;

- Réaffirmons qu'aucune coutume, tradition ou considération d'ordre religieux ne peut être invoquée pour nous exonérer de notre obligation d'éliminer toutes le formes de discrimination et de violence envers les femmes;

- Condamnons vigoureusement tous les actes de violence contre les femmes et les filles et demandons que soit éliminée toute forme de violence fondée sur le sexe, dans la famille ou au sein de la collectivité ;

- Rappelons que la lutte pour l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles réside dans la prévention de la violence, notamment par une éducation au respect et à l'égalité des femmes et les hommes, la protection et l'accompagnement médical, judiciaire et psychologique, ainsi que la condamnation des auteurs de ces violations ;

- Constatons que certains groupes de femmes, dont les femmes rurales sans ressources, les femmes détenues, les petites filles ; les femmes handicapées et les femmes âgées sont particulièrement vulnérables face à la violence ;

- Reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles dans notre pays et, en particulier, d'agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence dirigés contre elles, d'enquêter sur ces actes, de mettre fin à l'impunité, d'offrir une protection aux victimes et d'établir des statistiques des données et des indicateurs fiables en la matière pour définir des stratégies d'intervention adaptées ;

Souscrivons à la nécessité de :

- Identifier les différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles, collecter et analyser les données pertinentes relatives à ces violences afin d'en déduire la gravité de ce crime;

- Identifier les réponses adéquates à la problématique des violences fondées sur le genre et prendre toutes les mesures appropriées afin d'éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles ;

- Promouvoir une éducation à la non-violence et au respect des êtres humains ;

- Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment leurs droits à la liberté, à la sûreté, à l'intégrité, à l'égalité et à la dignité ;

Suite à la page 4

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

- Projet de loi portant ratification par la République du Burundi d'un accord de financement en faveur de la mise en marche du Projet de Productivité et de Développement de Marchés agricoles (PRODEMA)

La séance plénière du 18 novembre 2010, présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, avait à l'ordre du jour l'analyse et adoption du projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N°H 562-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, en faveur du Projet de Productivité et de Développement de Marchés Agricoles (PRODEMA), signé à Bujumbura le 22 septembre 2010. La Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Ingénieur Odette Kayitesi, avait représenté le Gouvernement pour apporter plus d'éclaircissement sur les tenants et les aboutissants de ce

Suite à la page 4

Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida dans les enceintes de l'A.N.S.S.

La journée internationale dédiée à la lutte contre le Sida est célébré chaque 1er décembre. L'Association Nationale pour le Soutien aux Séropositifs et Sidéens (ANSS) a choisi de célébrer cette journée avec ses membres en date du 2 décembre 2010. Le thème de cette journée était « L'accès universel et droits humains ». Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura, avait rehaussé de sa présence ces cérémonies. De plus, la présence des Honorables Députés membres

Suite à la page 9

Travaux communautaires :Le Président de l'Assemblée Nationale les a effectués sur la colline de Masanze de la commune de Muhanga, en province de Kayanza

En date du 27 novembre 2010, les travaux consistaient en la construction de l'Ecole Primaire de Masanze. Cette haute autorité était accompagnée par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée Nationale.

Comme il l'a annoncé dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a fait savoir que les travaux communautaires de ce jour-là s'inscrivaient dans le cadre d'assurer à chaque enfant du Burundi l'accès à l'école. Il a dit que cette zone était la moins nantie en écoles par rapport aux autres zones de la Commune de Muhanga, la construction de cette école primaire permettra aux enfants d'avoir une école à proximité. Comme il avait aidé dans la construction de la fondation de cette école, il tenait à continuer à travailler avec la population pour achever les travaux et que l'école ouvre ses portes bientôt.

Rappelons que les Honorables Députés élus dans la circonscription de Kayanza ainsi que les natifs de cette Commune étaient venus prêter mains fortes dans ces travaux de développement.

Clarisse Biraronderwa

Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : Déclaration du Parlement burundais

Suite de la page 2

- Consulter et maintenir un dialogue régulier avec tous les intervenants en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes, en vue de prévenir les violences faites aux femmes et aux filles et de sensibiliser le public à cette problématique dans tous les espaces publics (écoles, lieux de travail, camps des déplacés, etc.) ;
- Former le personnel enseignant, médical, de justice, y compris les forces de maintien de la paix, aux situations particulières vécues par les femmes et filles victimes de violence et à leurs besoins dans l'objectif d'améliorer leur intervention ;
- Favoriser l'accès des femmes et des filles victimes de violences à des services de prise en charge de qualité et les accompagner dans leur réhabilitation, leur réinsertion sociale et professionnelle, et favoriser une réparation juste et efficace ;
- Poursuivre et sanctionner les auteurs de ces violations par tous les moyens et mettre fin à l'impunité pour réparer les torts faits aux femmes et aux filles violentées ;
- Sensibiliser et mobiliser les hommes et les garçons dans toutes les initiatives de prévention contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Nous recommandons au Gouvernement du Burundi de :

- Prendre des mesures concrètes et efficaces pour l'éradication des violences faites aux femmes, en l'occurrence la mise en place des structures de prévention et de prise en charge dans tous les centres du pays ;
- Assurer à toutes les femmes une protection légale suffisante contre toutes formes de violences fondées sur le sexe y compris les violences au sein de la famille ;
- Combattre pour le respect de l'intégrité et de la dignité des femmes ;
- Établir des statistiques et des recherches sur l'ampleur, les causes et les effets de la violence et sur l'efficacité des mesures visant à prévenir les violences ;
- Mettre en place une loi spécifique qui intègre la prévention, la sanction et la réparation afin d'accélérer les jugements en faveur des victimes des violences basées sur le genre avant que les preuves ne soient effacées ;
- Créer un climat de confiance entre les victimes de violences sexuelles et la justice afin que les agressées puissent porter plainte ;
- Mener des actions concrètes pour sensibiliser la population en général et l'administration à la base en particulier dans le sens de soutenir les victimes qui souffrent de la stigmatisation tant de la part de la famille que de la part de la société face à la banalisation du caractère criminel des violences liées au genre;
- Condamner énergiquement les acteurs des violences sexuelles perpétrées envers les enfants mineurs en général et les nourrissons en particulier.

Vive la solidarité des femmes, Vive l'égalité des genres, Vive la démocratie et la justice, Vive un Burundi sans violences basées sur le genre, Vive le Parlement burundais, Vive l'Union Interparlementaire,

Je vous remercie

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

Suite de la page 3

projet de loi, qui avait été étudié en profondeur par la Commission des Affaires Sociales, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA.

Dans son exposé des motifs, le Représentant du Gouvernement a fait savoir que le Gouvernement du Burundi venait d'obtenir de la Banque mondiale un don de 43 millions de dollars américains qui seront utilisés sur un période de cinq ans. Ce financement sera utilisé pour plus de 2.630 microprojets qui profiteront à environ 93.000 ménages composés à peu près de 555.000 personnes.

Ce don vient donc pour la continuité des activités menées par le projet PRASAB, qui va être clôturée en février 2011. Elle a fait savoir que le Projet PRODEMA se situe dans l'axe et l'orientation du CSLP, avec comme objectif d'améliorer la productivité des exploitations agricoles et l'accès au marché pour les productions ciblées. Il va aussi apporter une contribution à la croissance économique, à la création d'emplois au profit des populations rurales pauvres et à la consolidation de la paix tout en générant des revenus. Les filières ciblées par ce projet sont la banane, le riz irrigué, le café et la production du lait qui sont de première priorité, mais aussi l'élevage des caprins, le manioc, la pomme de terre et les cultures maraîchères. Ce projet va couvrir les dix provinces couvertes par le PRASAB, nommément Bubanza, Bururi, Cankuzo, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi et Rutana, ainsi que toutes les provinces productrices de café.

La Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a fait savoir que les bénéficiaires de ce projet seront en premier lieu tous les acteurs le long de la chaîne de production des filières ciblées. Mais ces derniers devront être organisés en collectivités afin d'être éligibles aux subventions financées par le PRODEMA. Une attention particulière sera portée aux pauvres et aux groupes sociaux les plus

Suite à la page 5

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

Suite de la page 3

vulnérables. Elle a ajouté que cet accord de financement stipule que le Gouvernement doit veiller au respect de directives anti-corruption de la Banque Mondiale.

En terminant, la Ministre de l'Agriculture et Elevage a annoncé que le PRODEMA sera une réponse efficace à la relance de la production agricole et d'élevage. La ratification de ce don permettra l'entrée en vigueur de ce don, qui ne nécessite aucun budget de contrepartie gouvernementale.

Après avoir reçu des explications nécessaires sur ledit projet, la Commission des Affaires sociales, du Rapatriement, de l'Egalité des chances et de la Lutte contre le Sida qui avait été saisie au fond pour analyser ce projet de loi a formulé les recommandations suivantes :

- Aux parlementaires des régions concernées et à la Commission permanente dont relève le présent don : de s'impliquer davantage pour vérifier sur terrain l'exécution de ce don à mi-parcours et veiller au respect des indicateurs d'exécution de ce don ;
- Aux exécutants de ce don : d'informer correctement la population sur ce projet en vue d'obtenir leur adhésion et leur participation massive.

Vu l'importance du projet PRODEMA, le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N° H 562-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, en faveur du Projet de Productivité et de Développement de Marchés Agricoles (PRODEMA), signé à Bujumbura le 22 septembre 2010 a été voté à l'unanimité, soit 96 voix sur 96.

Clarisse Biraronderwa

- **Projet de loi portant Système National de Normalisation, Métrologie, Assurance de la qualité et Essais**

Au cours de la séance plénière du 26 novembre 2010 présidée par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi portant Système National de Normalisation, Métrologie, Assurance de la qualité et Essais. La Ministre ayant le Commerce et le Tourisme dans ses attributions, Madame Victoire Ndikumana, qui avait représenté le Gouvernement pour apporter la lumière aux questions des Honorables Députés et expliquer les raisons d'être de ce projet de loi, a dit que celui-ci est chargé d'assurer la croissance du secteur industriel, les marchés d'exportation et va renforcer le bon fonctionnement du Bureau Burundais de Normalisation et de contrôle de la qualité (BBN). De plus, ce projet de loi garantira la salubrité et la santé de la population ainsi qu'un environnement sein.

En effet, a dit Madame la Ministre Victoire Ndikumana, le Burundi a adhéré à la Communauté Est-Africaine et cette dernière exige que chaque pays membre soit doté d'infrastructures nationales de qualité, comme cela est stipulé dans la loi sur la normalisation, la métrologie, l'assurance de la qualité, les essais, édition 2007 de la Communauté Est-Africaine. Ces services seront donc fournis par la BBN excepté l'accréditation qui sera fournie par un autre organe indépendant du BBN. Il y aura des normes nationales à observer, ce qui va assurer la compétitivité des produits, services ou des systèmes, la protection des consommateurs, la promotion et la protection des intérêts économiques du pays et rétablir la confiance.

Les questions qui ont retenu l'attention des Honorables Députés étaient liées au fonctionnement du BBN et de sa collaboration avec les autres laboratoires spécialisés. La Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme a répondu que le BBN vient de passer 10 ans en activité mais que des moyens suffisants ne lui étaient pas octroyés pour bien fonctionner. Dès 2007, il a été remarqué que le Burundi était en arrière par rapport aux autres bureaux de normalisation de la région. Actuellement, beaucoup de choses sont faites pour améliorer son fonctionnement comme la mise en place des laboratoires et des équipements, ainsi que l'augmentation du personnel spécialisé. Elle a fait savoir que des bailleurs ont accepté d'aider dans l'équipement du BBN et dans la formation de son personnel. Elle a informé qu'actuellement on explore la voie d'ouvrir les bureaux du BBN sur tous les postes-frontières du pays afin que les produits non

Suite à la page 6

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

Suite de la page 5

contrôlés ne circulent dans le pays.

Quant à la collaboration avec les autres laboratoires spécialisés et les sociétés de contrôle comme la SGS, la Ministre a expliqué la SGS qui a un contrat avec l'Etat s'occupe du contrôle de la qualité avant embarquement. De plus, cette société va s'occuper de la formation du personnel du BBN. Etant donné que le BBN n'est pas apte à s'occuper de ce que fait la SGS, il va continuer à collaborer avec elle. Elle a fait savoir que le BBN va travailler avec les privés (producteurs locaux), afin que les sociétés burundaises soient informées sur les normes internationales et puissent opérer au niveau international. Ce bureau va aussi travailler avec les laboratoires spécialisés des autres ministères afin d'éviter des conflits entre eux.

Après adoption de tous les amendements proposés par la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal qui avait été saisie au fond pour l'analyse de ce projet de loi, tous les 83 Honorables présents dans la séance plénière l'ont adopté.

Clarisse Biraronderwa

- **Projet de loi de Règlement des Comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2008**

L'Assemblée Nationale a adopté, au cours de la séance plénière du 03décembre 2010, le Projet de loi de Règlement des Comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2008 sur un score de 81 voix sur 81 votants.

C'est la Ministre des Finances, Mme Clotilde Nizigama, qui était venue pour fournir d'amples explications à des questions éventuelles et faire l'exposé des motifs de ce projet de loi. Dans l'exposé des motifs, la Ministre Clotilde Nizigama a fait savoir que le taux de réalisation des recettes totales a été de 90,73% des prévisions. En effet, les dons n'ont pas atteint le niveau des prévisions. Il était prévu que les dons atteignent un montant de 302.703.638.306 Fbu, mais les réalisations n'ont pas dépassé 201.244.339.129 Fbu à cause des problèmes liés aux retards dans les décaissements. Concernant les recettes courantes, celles-ci ont dépassé les prévisions. Elles étaient prévues à hauteur de 254.557.159.642 Fbu, mais les réalisations ont atteint un montant de 304.383.516.704 Fbu, ce qui est appréciable.

Dans l'exécution du Budget 2008, quelques ministères ont connu des dépassements sur les crédits qui leurs étaient accordés. C'est ainsi que :

- le Ministère des Finances a connu un taux d'exécution qui s'élève à 110,18% ;
- le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a réalisé un taux d'exécution de 134,31% ;
- le Vice-Ministère chargé de l'Enseignement Primaire et Secondaire a connu un taux d'exécution de 109,75% ;
- le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida a eu un taux d'exécution de 116,6% .

Dans ses explications, la Ministre Clotilde Nizigama a dit que, en ce qui concerne le Ministère des Finances, ces dépassements ont une double explication. D'une part, le remboursement des avances ordinaires et extraordinaires consolidées s'effectue par débit d'office opéré par la BRB en référence aux conventions y relatives et la régularisation par les services du Budget intervient à postériori. Le remboursement de la dette extérieure et le paiement des intérêts y relatifs se réfèrent à un échéancier. Pour le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, ce dépassement est relatif aux dépenses salariales qui s'expliquent par la décision du Président de la République portant octroi de 34% au titre d'augmentation des salaires des fonctionnaires ;Pour le Vice-Ministère chargé de l'Enseignement Primaire et Secondaire, ce dépassement a été dû aux dépenses salariales qui s'expliquent par le recrutement des effectifs complémentaires des enseignants pour accompagner la politique du Gouvernement de construire de nouvelles écoles primaires et secondaires. Quant au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida, le dépassement est expliqué par les obligations incontournables de régularisations intervenues en faveur du corps médical et enseignants des écoles paramédicales pour les montants importants au cours de l'exécution du Budget.

Egide Kwizera

- **Projet de loi portant Création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)**

Lors de sa séance plénière le 14 décembre 2010, l'Assemblée Nationale du Burundi a adopté à l'unanimité, 105 voix sur 105, le projet de loi portant Création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme **(CNIDH).**

C'est la Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Mme Immaculée Nahayo, qui était venue pour présenter les exposés de motifs et fournir d'amples explications à des questions dues à d'éventuelles incompréhensions quant au fond du texte de ce projet de loi. La Ministre Immaculée Nahayo a porté à la connaissance des Honorables Députés l'état actuel des droits de l'Homme au Burundi et les efforts consentis par le Gouvernement du Burundi en vue de garantir un Etat de droit. Elle a tenu à préciser que ce projet de loi a été élaboré dans le souci de préserver la dignité de l'être humain et de

Suite à la page 7

Les Honorables Députés toujours à la croisière pour doter le pays de lois

Suite de la page 6

reconnaître des droits et libertés des personnes au moment où le Burundi sort de la crise qui a été caractérisée par de violations graves des droits de l'Homme.

Ce projet de loi vient alors répondre aux préoccupations du Gouvernement du Burundi de mettre en place une structure à la hauteur de ses missions afin de supplanter les anciennes structures existantes caractérisées par le manque d'efficacité.

Dans l'esprit de ce projet de loi, cette nouvelle structure est taillée sur mesure des normes internationales de fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme communément appelés « Principes de Paris ». Ces institutions jouissent d'un avantage d'être reconnues par le Haut Commissariat des Nations Unies au Droits de l'Homme, elles bénéficient alors du droit de vote lors des rencontres régionales et internationales des droits de l'homme.

Pour que le projet de loi sous analyse puisse répondre aux attentes de toutes les catégories de la population, ce texte a tenu en compte des desiderata des groupes rencontrés sur terrain lors des ateliers d'information et de sensibilisation au niveau national. Des représentants de la population ont été conviés pour participer au processus de sa mise en place de cette structure en 2006. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) sera composée par 7 commissaires et leur mandant sera de 4ans renouvelable une seule fois.

Dans les débats, certains Honorables Députés ont défendu la cause des handicapés et des Batwa pour que ceux-ci soient représentés dans cette structure de défense des droits de la personne humaine. La réponse qui a été donné à ces préoccupations des uns et des autres a été que les commissaires doivent être en nombre réduit à cause des moyens limités dont dispose le pays. L'autre raison qui vient comme complément à la première est qu'il a été constaté qu'à l'état actuel, il existe plusieurs groupes minoritaires et vulnérables. Il est alors difficile d'admettre que l'un des groupes ait des représentants alors que d'autres n'en ont pas. Ces commissaires devront prendre le soin de défendre les intérêts de tout le monde en général et aussi des groupes minoritaires et vulnérables en particuliers.

Egide Kwizera

- **Adoption du Document de Vision «Burundi 2025 »**

Des associations de la société civile, des confessions religieuses et des partis politiques ont été sollicitées pour donner leurs avis et considérations sur ce document : l'OAG, le PARCEM, l'OLUCOME et le FNL les ont communiqués à la Commission des Comptes et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification qui les a intégrés dans son rapport.

Dans son exposé des motifs, le Ministre du Plan et du Développement Communal qui avait représenté le Gouvernement à l'hémicycle de Kigobe ce vendredi 17 décembre 2025, Pierre Mupira, a indiqué que depuis octobre 2003, le Gouvernement du Burundi, à travers le Ministère ayant la Planification dans ses attributions, a initié le processus d'élaboration de l'Etude Nationale Prospective « Burundi 2025».

Le processus de l'Etude est financièrement appuyé par le PNUD et la Coopération Suisse, tandis qu'il bénéficie de l'assistance technique de l'Institut des Futurs Africains, a poursuivi le représentant du Gouvernement qui a ajouté que cette étude est intervenue dans un contexte national et sous-régional de sortie de crise tridimensionnelle, socio-économique, politique et humanitaire favorable.

Au sortir de la double crise nationale et sous régionale, a-t-il renchéri, l'Etude Nationale Prospective « Burundi 2025 », qui constitue un cadre et un processus pour un consensus minimal réunissant l'ensemble des Burundais autour d'un projet de société commun, vient en appui aux efforts du pays et de ses partenaires au développement pour relever les défis majeurs d'un processus caractérisé par le double objectif du passage de la période « Conflits/Guerre» à la période « Paix/Réconciliation » et par conséquent de l'« Urgence/ Humanitaire » au « Développement humain durable ».

Après la lecture du rapport par le Président de la Commission saisie au fond, les Honorables Députés ont posé au Représentant du Gouvernement des questions d'éclaircissements parmi lesquelles ils demandaient des indicateurs de résultats. Le Ministre du Plan et du Développement Communal a reconnu que le document n'a pas prévu ces indicateurs secteur par secteur. Mais le document contient des indicateurs macroéconomiques qui tirent les indicateurs microéconomiques, a-t-il rassuré avant d'ajouter que les indicateurs microéconomiques sont publiés chaque année dans la politique sectorielle au Ministère ayant la Planification dans ses attributions.

Pour ceux qui doutaient de la disponibilité des ressources financières pour mettre en application la Vision, le Ministre Pierre Mupira a tranquillisé. Les ressources financières ne posent pas problème, le plus important plutôt étant le changement de mentalité, il faut compter aussi sur nous-mêmes, a-t-il conseillé.

Le document de Vision « Burundi 2025 » a été adopté à l'unanimité, c'est-à- dire avec 89 voix sur 89 dont quatre procurations.

Christine Nahimana

Questions orales avec débat adressées au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

En attendant que la loi sur la protection des droits d'auteur entre réellement en vigueur, le Gouvernement du Burundi devrait entre-temps mettre sur pied un dispositif dans les meilleurs délais pour éviter que le piratage ne se fasse pas au grand jour.
C'est la recommandation des Honorables Députés au Gouvernement du Burundi lors de la séance des questions orales adressées au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui a promis de convoquer dès le lendemain une réunion des cadres de son Ministère.

Pour rappel, la Loi N° 1/021 du 30 décembre 2005 portant Protection du Droit d'Auteur et des Droits Voisins au Burundi n'est pas encore entrée en vigueur. L'Honorable Alexis Barekebavuge, parmi les questions adressées à ce membre du Gouvernement, a demandé entre autres ce qui manque pour que cette loi soit effective.

Le Ministre Jean-Jacques Nyenimigabo a été on ne peut plus clair. La balle reste dans le camp de son Ministère qui enregistre un manque criant des experts en la matière, handicap aggravé par l'absence de la filière dans les universités locales même si l'Université Lumière de Bujumbura en projette une.

Les textes d'accompagnement de la Loi sont en cours de préparation, font égale, a annoncé le Ministre de la Jeunesse, Sports et Culture qui a également déploré la carence des moyens financiers. Et de demander à l'Assemblée Nationale de plaider en faveur de son Ministère lors de l'étude du Budget pour que le fonds culturel prélevé sur chaque bouteille du produit Brarudi soit directement acheminé au Ministère de tutelle au lieu de transiter par le fonds global.

Tout en se réjouissant de la spécificité des tambours du Burundi, les Honorables Députés ont émis des inquiétudes sur le caractère populaire de ce patrimoine culturel unique au monde du moment où les tambours sont actuellement battus en vrac et en désordre, lors de la naissance d'un enfant, pendant les fêtes de baptême ou au cours des cérémonies de mariages par des groupes qui le font dans le seul but de gagner de l'argent. Ils ont alors demandé au Ministre ayant la culture dans ses attributions de prévoir des mécanismes de protection de ce patrimoine mondial matériel.

Christine Nahimana

Clôture de la semaine dédiée à la protection de l'environnement

Les dirigeants à la base doivent combattre ceux qui s'adonnent à la déforestation. Avant d'infliger des punitions, ces responsables locaux devraient sensibiliser les populations sur l'importance de l'arbre. Ce sont les conseils prodigués par le Président de l'Assemblée Nationale qui s'était joint à la population de la province de Karusi pour planter des arbres dans le rival de Kigarama, zone Bibara, en commune Mutumba. C'était en date du 18 décembre 2010 lors de la clôture de la semaine dédiée à la protection de l'environnement et du lancement officiel de la campagne de reboisement sous le thème «*Luttons contre les méfaits des changements climatiques par le reboisement et la protection de la biodiversité.*»

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a rappelé que la célébration de la journée dédiée à l'arbre est devenue une coutume au Burundi. C'est une occasion pour se rappeler mutuellement l'importance de l'arbre et de se conseiller également pour sauvegarder les forêts. Le Président de la Chambre des Députés a démontré que le Gouvernement du Burundi est en train de mettre en action son programme relatif à la multiplication des arbres fruitiers et forestiers. Par exemple, a-t-il expliqué, le budget alloué à la multiplication des pépinières est passé de deux milliards en 2009 à quatre milliards en 2010. Tout en rappelant les multiples utilités de l'arbre dont le chauffage, la construction des maisons, la fabrication des lits et des chaises sur le plan ménager tandis que du côté environnement, le reboisement favorise la pluviosité et protège le sol contre l'érosion. Du point de vue financier, le reboisement est source de revenu des populations qui vendent leur bois sous forme de charbon. Par exemple, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a déploré le fait que les ménages n'ont pas encore compris l'importance du boisement. La mauvaise pratique de brûler les réserves naturelles est toujours d'actualité, a regretté le Président de l'Assemblée Nationale qui a précisé qu'à Cibitoke, plus de 3.300 hectares ont été brûlés, à Bururi plus de 2.300 hectares sont partis en fumées, tandis qu'à Rutana, c'est une superficie de 1.600 hectares qui a été endommagée.

Dans l'optique de la protection des réserves naturelles, le Gouvernement invite les populations environnantes à abattre les vieilles plantations d'arbres quitte à les remplacer par de nouveaux plants et à faire leur la gestion des réserves naturelles, a poursuivi le Président de la Chambre Basse qui a également souligné que le Gouvernement appuie des associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement en multipliant des plants d'arbres et en les plantant sur différentes collines, 4.500 nouveaux hectares ayant été recouverts d'arbres au cours de cette année. Rappelons que le Président de l'Assemblée Nationale était accompagné dans sa descente par des Parlementaires élus dans cette circonscription de Karuzi.

Christine Nahimana

Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida dans les enceintes de l'A.N.S.S.

Suite de la page 3

de la Commission ayant la lutte contre le Sida dans ses attributions a été remarquée. Une messe en mémoire des disparus et des stigmatisés suite à cette maladie a marqué le début des cérémonies. A la fin, une visite guidée des lieux a été effectuée, où le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a pu rendre hommages, dans une salle préparée à cet effet, aux personnes emportées par le Sida et lire des inscriptions qui décrivent ce que ressentent les malades.

Dans le mot de bienvenue prononcé par la Représentante Légale de l'A.N.S.S., celle-ci a remercié les Honorables Députés venus les soutenir dans le but de montrer l'engagement de l'Assemblée Nationale dans la lutte contre cette pandémie qui mine le pays. Elle a fait savoir que l'A.N.S.S. prend en charge 8.100 personnes atteintes du Sida et que parmi toutes les personnes sous traitement antirétroviral au Burundi, 3.000 d'entre elles sont suivies par cette association. Elle a saisi cette occasion pour exprimer ses souhaits de voir l'Assemblée Nationale adopter un projet de loi garantissant la gratuité des soins de santé à tous les malades du Sida, et a demandé au Gouvernement d'équiper en matériel un appareil de mesure de la charge virale car celui qui est au pays n'est plus fonctionnel. Quant au représentant des bénéficiaires, il a demandé à tous d'oser faire le test afin de connaître leur état sérologique et de se comporter en conséquence.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reconnu que le Burundi est parmi les pays de la région les plus touchés, étant donné que selon les chiffres, 3% de la population sont atteints. Il a demandé à tout un chacun de se souvenir des personnes disparues suite au VIH/Sida et de prendre des mesures qui contrent l'avancée de cette maladie dans le pays. Il a remercié toutes les associations qui se donnent corps et âme pour que le VIH/Sida soit combattue. Il a assuré le soutien du Gouvernement jusqu'au plus haut sommet et, de la part de l'Assemblée Nationale, il a garanti que cette haute institution de la République apportera l'aide qu'il pourra pour que cette maladie soit combattue.

L'Honorable François Kabura a remercié l'A.N.S.S. qui a pensé à vulgariser, à travers les élus du peuple, les activités qu'elles réalisent afin que toute la population soit au courant et y ait recours. Il a rappelé que les femmes sont les plus touchées par la pandémie e t a fait savoir qu'actuellement, une campagne sous le thème « Campagne sur l'égalité du genre et la lutte contre le SIDA » a été organisée dans tout le pays. Durant cette campagne, les femmes élues seront informées sur leur apport dans cette lutte. Il a par la même occasion demandé aux élus du peuple d'inclure dans les programmes et projets de développement les stratégies de lutte contre le SIDA afin que cette maladie ne devienne pas une barrière au développement durable. Il a affirmé que lors de contrôle des actions du Gouvernement, l'Assemblée Nationale va s'assurer que la lutte contre le SIDA n'a pas été oubliée.

Clarisse Biraronderwa

Séminaire de redynamisation du Réseau des Parlementaires en Population et Développement

Les activités de ce séminaire, organisé à l'intention des Honorables Députés et Sénateurs, se sont déroulées en date du 13 décembre 2010.

Dans le premier exposé, le Représentant du FNUAP a rappelé que son organisation créée en 1968 est un organisme de développement international qui œuvre en faveur des droits des oubliés.

Au Burundi, le FNUAP y travaille depuis 1972 et actuellement, il se trouve à son septième programme. La population et le développement est l'un de ses domaines d'intervention et la coopération avec le Parlement dans ce domaine se base sur les faits que les parlementaires sont les plus privilégiés pour dialoguer avec la population qui les a élus. Il a ajouté que le réseau des Parlementaires œuvre dans le sens du développement de la population. Les parlementaires organisés en Réseau, a-t-il ajouté, seront appelés à négocier avec les partenaires du pays, mais ils sont aussi appelés à faire le plaidoyer pour les questions de population comme les questions des jeunes, les femmes en politique, les programmes sectoriels, etc.

Quant à la Vice-Présidente de ce Réseau lors de la précédente Législature, l'Honorable Pascasie Nkinahamira a fait savoir que le Réseau de la Législature qui vient de terminer son mandat a réalisé des activités non négligeables. Parmi ses réalisations se trouve la sensibilisation qui a abouti par exemple à la création du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires, section burundaise. La mobilisation des ressources, les échanges d'expériences avec les réseaux des autres pays ont été faits. Avec les efforts du Réseau par le plaidoyer, a-t-elle ajouté, le Gouvernement serait amené à faire une Déclaration sur la population et le développement. De plus, ce réseau aide le Gouvernement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour atteindre ses objectifs, le Réseau doit collaborer avec la société civile.

L'Honorable Pascasie Nkinahamira a informé sur l'existence du Forum régional Arabe et Africain pour la Population et le Développement (FAAPPD) qui travaille en collaboration avec le réseau national et qui leur propose des projets de loi type en rapport avec la population et le développement. Elle a fait savoir que les défis à relever pour que le réseau fonctionne à perfection sont nombreuses, mais avant tout, les Honorables députés sont appelés à mettre en place le comité de coordination de ce Réseau. Elle a terminé son exposé en invitant les Honorables députés en fonction d'être très actifs et surtout de garder jalousement le poste de trésorier du FAAPPD occupé par le Burundi.

Clarisse Biraronderwa

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale à la rescousse des associations locales de sa circonscription électorale

En date du 10 novembre 2010, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, s'est rendue dans la province de Gitega, dans le cadre de l'évaluation de la coopération entre le Burundi et la Région des Pays de la Loire de la France. Il s'agissait de faire le bilan de cette coopération qui vient de durer trois ans. La mission d'évaluation a procédé aux visites sur terrain pour se rendre compte de l'état d'exécution des programmes des associations qui bénéficient des financements en provenance des partenaires de cette région de la France. D'une pierre deux coups, la mission a aussi profité de l'occasion pour faire connaissance des autres programmes potentiels qui pourraient bénéficier de leurs appuis.

C'est l'association « Twiyunge » qui a son siège social au chef-lieu du centre à vocation urbaine de la commune de Giheta, qui a été visitée la première. Cette association bénéficie d'un appui visant à stimuler la production agricole locale de soja, des fruits d'ananas et de maracujas pour approvisionner un atelier qui se charge de la transformation de ces produits agricoles en lait de soja et ces fruits sont transformés en vin et jus. Cette association est aussi appuyée et encadrée par la Congrégation des Frères Bene Yozefu dans ses vastes projets de la lutte contre la pauvreté dans le milieu environnant. Ces divers produits, à savoir les jus fabriqués et vins brassés, sont vendus à la boutique « Kukirato » qui constitue le point de vente de l'Association.

En plus de la délégation de la Région des Pays de la Loire qui avait fait le déplacement en province de Gitega, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, l'Honorable Jean-Jacques Nyenimigabo qui a joué un grand rôle dans la signature de la coopération entre le Burundi et la Région des Pays de la Loire avait lui aussi fait le déplacement. Ensemble, ils ont eu l'occasion de visiter l'atelier où sont transformés ces fruits cultivés.

Cette délégation de la Région des Pays de la Loire, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale ont été aussi sur la colline de Mugutu où s'étaient réunies des femmes regroupées dans un collectif « Dukunde ibikorwa turwize umwimbu » qui comprend 75 associations féminines qui fabriquent des produits d'arts comme les paniers, les corbeilles, elles font la coloration des pagnes et fabrication des nattes.

A propos de ces femmes regroupées dans des associations sur la colline de Mugutu, la délégation de la Région des Pays de la Loire n'avait pas fait le déplacement pour évaluer l'état d'exécution des programmes, mais pour se rendre compte des leurs activités et voir si ces associations pouvaient bénéficier d'un appui de leur part. La Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale qui a parlé en tant qu'ancienne présidente et fondatrice de ce collectif a fait connaître l'historique du collectif.

En effet, a-t-elle souligné, la création de ces associations a été inspirée par la création de l'école dénommé « Ecole de la Paix » en pleine crise en 1993. A l'époque, l'école avait pris en charge 20 enfants scolarisés, aujourd'hui, ceux-ci viennent de terminer les humanités générales et techniques. Dans la vision cette école, il a été constaté qu'il fallait soutenir tout un ménage au lieu de soutenir un seul enfant dans une famille. Il a alors fallu adopter des stratégies pour accroître le revenu par ménage en vue de permettre à tous les enfants et leurs familles d'avoir un niveau de vie soutenable, d'où la création de ces associations.

Elle a alors dit que ces ménages ne bénéficient pas d'une aide quelconque, rien que de les encourager à travailler avec force et intelligence pour s'auto- développer. Elle a aussi adressé ses remerciements aux membres de la délégation de la Région des Pays de la Loire qui a accepté de répondre à l'appel qu'il leur a lancé. Elle a dit qu'elle ne doute pas qu'ils vont aussi soutenir ces Associations dans leurs projets d'auto-développement. En tant que Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa a félicité ces femmes dans leurs efforts de lutte conte la pauvreté. A la fin de la visite, ces visiteurs ont acheté quelques produits fabriqués par les associations visitées.

Egide Kwizera